

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT DE
L'ISERE
ARRONDISSEMENT
DE LA TOUR DU PIN

COMMUNE DE
MAUBEC
38300

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE
DE MAUBEC**

Séance du 16 Janvier 2024

Effectif en exercice	19
Présents	15
Votants	18

L'an deux mille vingt-quatre, le seize janvier, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Maubec légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Olivier TISSERAND,

Présents :

Mesdames Fabienne SOLER, Delphine ROBY-PASCAL, Caroline PILAN-THEVENIN, Céline BUCLON, Renée VERB, Annick ARNOLD,

Messieurs Olivier TISSERAND, Luc GUSTA, Gérald BONNARD, Alain THORIN, Christian BUCLON, Stéphane RAJON, Gilles GASPAROTTO, Jessy VAUCHEL, Guillaume ROLLAND

Date de convocation :
09/01/2024

Pouvoirs :

Angèle SIERRA-NETZER donne pouvoir à Fabienne SOLER

Annie LLOPIS donne pouvoir à Olivier TISSERAND

André REVOL donne pouvoir à Annick ARNOLD

Date d'affichage :
18/01/2024

Excusés :

Robert AIMONETTI,

Vote :

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Secrétaire de séance :

Madame Delphine ROBY-PASCAL

20240116 - 01 - FINANCES - DECISION MODIFICATIVE

Rapporteur : Madame Fabienne SOLER

Madame SOLER informe l'assemblée de la nécessité de prendre une décision modificative pour permettre le mandatement des reversements de fiscalité pour 18 615€ correspondant au rattrapage de la fiscalité sur les ZAE (Zone d'activité Economique) CAPI de 2018/2021 et de 4 572€ correspondant à un reversement FPIC. Il faut procéder à un virement de crédit pour abonder le chapitre 14 « Atténuation de produits » d'un montant total de 20 974 €.

Après ces explications, il est proposé au conseil municipal

- de procéder à des virements de crédits en section de fonctionnement, au chapitre 014 « Atténuation de produit » d'un montant de 20 974€ comme indiqué dans le tableau suivant :

Désignation	Mouvement de crédits	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
65 – Autres charges de gestion courante / Art 65548 Autres contributions (solde disponible : 5000 €)	5 000€	
65 – Autres charges de gestion courante / Art 65737Autres établissement publics locaux (solde disponible : 5000 €)	5 000	
65 – Autres charges de gestion courante / Art 6574 Subventions de fonctionnement aux associations ou autres (solde disponible : 6000 €)	4 974	
66 – Charges financières / Art 6611 intérêts réglés à l'échéance (solde disponible : 2442.99 €)	2 000	
012 – Charges de personnel et frais assimilés. / Art 64111 personnel titulaire (solde disponible : 10660.25€)	4 000	
014 – Atténuation de produits Art 739113 Reversements conventionnels de fiscalité		16 402
014 – Atténuation de produits Art 7391178 Autres restitutions sur dégrèvements sur contributions directes		4 572€

Il est demandé au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** la décision modificative telle que définie dans le tableau ci-dessus,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

➤ **APPROUVE** la décision modificative telle que définie dans le tableau ci-dessus,

La commune informe que cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, et ont signé avec Nous, les conseillers présents,

Le secrétaire
Delphine ROBY-PASCAL

Le Maire,
Olivier TISSERAND

